

VENTE POUR TAXES.

Ventes de Propriétés Foncières

TAXES DE VILLE.

Par le Trésorier de la Ville de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

Par suite de la loi de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1909.

ELLIOTT, ARON - No 1476 A Pour taxes de ville de l'année 1906. Montant \$270.00. Un lot de terre et améliorations qui se trouvent dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans le plan de lotissement de la rue Barracks, mesurant 30 pieds de face à la rue D'Arnaud, mesurant 120 pieds de profondeur.

GERDES ALBERT - No 1561 Pour taxes de ville de l'année 1906. Montant \$440.00. Un lot de terre et améliorations qui se trouvent dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans le plan de lotissement de la rue Barracks, mesurant 30 pieds de face à la rue D'Arnaud, mesurant 120 pieds de profondeur.

MARTIN MELCHORE - No 2124 Pour taxes de ville de l'année 1906. Montant \$440.00. Un lot de terre et améliorations qui se trouvent dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans le plan de lotissement de la rue Barracks, mesurant 30 pieds de face à la rue D'Arnaud, mesurant 120 pieds de profondeur.

NIMPON M. de ATHALIE - No 3704 Pour taxes de ville de l'année 1906. Montant \$105.00. Un lot de terre et améliorations qui se trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 10 dans le plan de lotissement de la rue Lafayette, mesurant 40 pieds de face à la rue Lafayette, mesurant 105 pieds de profondeur.

SEBASTIEN SIMON ET GEORGE W. DAVIDSON - No 4015 Pour taxes de ville de l'année 1906. Montant \$220.00. Un lot de terre et améliorations qui se trouvent dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans le plan de lotissement de la rue Gravier, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, mesurant 105 pieds de profondeur.

SMITH Mrs J. H. - No 4274 Pour taxes de ville de l'année 1906. Montant \$60.00. Un lot de terre et améliorations qui se trouvent dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans le plan de lotissement de la rue Gravier, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, mesurant 105 pieds de profondeur.

SMITH Mrs J. H. - No 4274 Pour taxes de ville de l'année 1906. Montant \$60.00. Un lot de terre et améliorations qui se trouvent dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans le plan de lotissement de la rue Gravier, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, mesurant 105 pieds de profondeur.

CONSULAT DE FRANCE

Gedchaux Building, 306-07. A partir du 15 juillet, pendant la durée des grandes chaleurs, les bureaux du Consulat de France seront ouverts au public de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi (excepté le samedi où ils seront ouverts de 9 heures du matin à midi).

AVIS

Recherché dans un intérêt de famille: Jean Baptiste Mallet (de Saint Placard). Les parents de: Adrien et Louis Chapeau.

Documents à remettre à Jean Albert Agor, Baptiste Albalade, Eugène Arretot-Natou, François Baisac, Julien Barrou, Auguste Bejottes, Jules Boudin, Guillaume Bouillon, Jean Marcel Canguilhem, Blaise Marie Ferdinand Capteville.

Scientific American. 60 YEARS EXPERIENCE. PATENTS. Trade Marks, Copyrights, etc.

Scientific American. 60 YEARS EXPERIENCE. PATENTS. Trade Marks, Copyrights, etc.

Table listing various items for sale in a quincallerie, including pens, ink, and stationery, with prices listed in dollars and cents.